



Délibération 2026/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET Séance du 2 avril 2026

Date de la convocation : 27/03/2026
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 14

Date d'affichage : 27/03/2026
 Nombre de présents : 14
 Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M Joël AZAM.

Président : Joël AZAM

Présents : Brigitte BILHAC, Christian BILHAC, Éric GOHIER, Daniel BONNIOL, Yolaine BRUNEL, Estelle BURCEZ, Bernadett DEL-ROX, Inès DELOUSTAL, Fabienne GIMONDI, Pauline SOULAIROL, Aurélie VERGNES, Christophe VIDAL, Bernard VIGOUROUX,

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Adrien CAZENEUVE,

A été nommé secrétaire : Inès DELOUSTAL

Objet : DESIGNATION REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent au Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Péret au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

M le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de représentant titulaire Mme Inès DELOUSTAL, conseillère municipale,

DESIGNE en qualité de représentant suppléant M Bernard VIGOUROUX, conseiller municipal,

PRECISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours,

AUTORISE M le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire, Inès DELOUSTAL

Le Maire, Joël AZAM